

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18568 - 72EME ANNÉE

## Publication des chiffres du chômage du mois d'octobre 2016

### Toujours près de 180.000 demandeurs d'emploi à La Réunion

Demandeurs d'emploi par catégorie	Effectif			Évolution (en %) sur		
	Octobre 2015	Septembre 2016	Octobre 2016	un mois	trois mois	un an
<b>Réunion (données CVS)</b>						
Inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	136 820	135 650	<b>136 030</b>	0,3	1,2	-0,6
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite (catégories B, C)	23 660	24 730	<b>24 380</b>	-1,4	2,8	3,0
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	160 480	160 380	<b>160 410</b>	0,0	1,4	0,0
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie D)	3 680	4 270	<b>3 760</b>	-11,9	-31,5	2,2
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi (catégorie E)	15 440	15 900	<b>15 790</b>	-0,7	3,1	2,3
Ensemble des inscrits (catégories A, B, C, D, E)	179 600	180 550	<b>179 960</b>	-0,3	0,5	0,2
<b>France (en milliers, données CVS-CJO)</b>						
Inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	3 841,5	3 746,5	<b>3 733,8</b>	-0,3	-0,7	-2,8
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite (catégories B, C)	1 902,8	2 034,8	<b>2 026,8</b>	-0,4	2,4	6,5
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	5 744,3	5 781,3	<b>5 760,6</b>	-0,4	0,4	0,3
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie D)	286,6	334,8	<b>334,2</b>	-0,2	4,4	16,6
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi (catégorie E)	434,5	457,0	<b>452,8</b>	-0,9	-0,3	4,2
Ensemble des inscrits (catégories A, B, C, D, E)	6 465,4	6 573,1	<b>6 547,6</b>	-0,4	0,5	1,3

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi-Dieccte Réunion.

Les évolutions mensuelles peuvent différer de la tendance des séries ; les évolutions sur trois mois sont à privilégier pour obtenir une information sur la tendance.

**Ce mois d'octobre n'a pas montré d'inversion de la courbe du chômage à La Réunion. 179.980 Réunionnais étaient inscrits à Pôle emploi le mois dernier. Un communiqué de Pôle emploi détaille les chiffres présentés hier.**

**F**in octobre 2016, à La Réunion, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit à 136 030. Ce nombre augmente de 1,2 % sur trois mois (soit +1 560 personnes) ; il progresse de 0,3 % sur un mois et recule de 0,6 % sur un an. En France (y compris Drom), ce nombre baisse de 0,7 % sur trois mois (-0,3 % sur un mois et -2,8 % sur un an).

À La Réunion, en octobre 2016, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente de 0,3 % pour les moins de 25 ans (-0,4 % sur un mois et -5,1 % sur un an), de 1,3 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans

(+0,3 % sur un mois et -2,2 % sur un an) et de 1,3 % pour ceux âgés de 50 ans ou plus (+0,6 % sur un mois et +6,5 % sur un an).

Fin octobre 2016, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et ayant exercé une activité réduite dans le mois (catégories B, C) augmente de 2,8 % sur trois mois et s'établit à 24 380 ; il recule de 1,4 % sur un mois et progresse de 3,0 % sur un an.

Au total, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C est de 160 410 fin octobre 2016 à La Réunion. Ce nombre augmente de 1,4 % sur trois mois (soit +2 220 personnes) ; il reste stable sur un mois comme sur un an. En France (y compris Drom), ce nombre aug-

mente de 0,4 % sur trois mois (-0,4 % sur un mois et +0,3 % sur un an).

Sur trois mois, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C augmente de 1,0 % pour les moins de 25 ans (-0,3 % sur un mois et -4,5 % sur un an), de 1,4 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans (-0,1 % sur un mois et -1,7 % sur un an) et de 1,6 % pour ceux âgés de 50 ans ou plus (+0,5 % sur un mois et +7,4 % sur un an).

# Comment le sucre réunionnais résistera-t-il à la concurrence mondiale ?

L'IEDOM vient de publier une étude sur la filière canne-sucre à la veille de la suppression du quota sucrier qui lui permet d'avoir une garantie d'écoulement. Les perspectives sont alarmantes. La concurrence européenne, pour le sucre blanc, et des pays en développement, pour les sucres spéciaux, sont des défis considérables alors que les gains de productivité sont déjà poussés au maximum à La Réunion.

À la lecture d'une telle étude, les planteurs peuvent s'interroger si cela vaut la peine de continuer à cultiver la canne à sucre. En effet, l'IEDOM dresse un tableau pessimiste sur la capacité de la filière canne-sucre à affronter la concurrence mondiale l'année prochaine. En effet, la campagne sucrière 2016 est la dernière à se dérouler sous le régime des quotas. Cela signifie que si l'industriel n'arrive pas à vendre tout son sucre, l'Union européenne intervient pour acheter l'inventu à un prix supérieur au cours mondial. L'année prochaine, l'abolition des quotas verra la fin de cette garantie d'écoulement. En 2014, lors d'une audition devant la Délégation des Outre-mer à l'Assemblée nationale, le président de Téréos Océan Indien avait dit clairement que si les industriels n'étaient pas sûrs de vendre du sucre, alors ils n'achèteraient pas les cannes des planteurs.

L'IEDOM rappelle que la filière canne-sucre s'est déjà profondément restructurée à La Réunion. En 1946, 12 usines fonctionnaient. Il n'en existe plus que 2. La superficie cultivée en canne à sucre a également diminué. Malgré tout, ce secteur économique donne du travail à 18.000 Réunionnais.

## 40 % de différence

L'IEDOM suggère donc que les gains de productivité ne peuvent être que marginaux, de plus la filière est dépendante des aides publiques. La concurrence est de deux ordres. La moitié de la production réunionnaise est vendue en vrac pour être raffinée en sucre blanc dans des usines européennes. L'étude indique que « le sucre européen est produit à partir de betteraves qui possèdent de meilleurs rendements (un hectare de betteraves en France métropolitaine permet de produire 13,7 tonnes de sucre en 2015 contre 8,3 tonnes avec un hectare de cannes à La

Réunion) ». En conséquence, le prix de revient d'une tonne de sucre de betteraves est 40 % inférieur à celui d'une tonne de sucre de canne. Pour compenser cette différence, le gouvernement s'est engagé à demander à l'Union européenne une aide supplémentaire de 38 millions d'euros par an pour tout l'outre-mer. 28 millions sont inscrits dans le budget 2017 de l'État uniquement pour La Réunion. Mais les industriels estiment que les 38 millions sont insuffisants, et demandent une compensation de 41,5 millions d'euros.

L'IEDOM note qu'un moyen de faire baisser le prix de revient est l'installation d'une usine de raffinage en sucre blanc dans notre île. C'est d'ailleurs la stratégie choisie par nos voisins mauriciens quand ils ont dû faire face à la suppression de leur quota. Mais il faut noter qu'à Maurice, la raffinerie fonctionnait quand il a fallu affronter la concurrence mondiale. De plus, Tereos chiffre un tel investissement à 60 millions d'euros, et estime qu'il ne peut se réaliser sans aides publiques. La concurrence européenne affaiblira donc considérablement les possibilités de débouchés pour le sucre réunionnais transformé en sucre blanc.

L'autre moitié de la production réunionnaise est vendue sous forme de sucres spéciaux. Cette fois-ci, la concurrence vient de pays producteurs de canne à sucre capables d'exporter vers l'Europe à des prix défiant toute concurrence.

L'Union européenne a déjà signé des accords commerciaux avec des producteurs de sucres spéciaux de canne. Et la perspective, ce sont des discussions avec des géants comme le Brésil. Or, rappelle l'IEDOM, « les marges de progression resteront limitées, du fait de la maturité du marché européen. Le marché global des sucres spéciaux en Europe est un marché de niche (240.000 tonnes contre 17 millions de tonnes pour le sucre blanc), à plus forte valeur ajoutée et peu concurrentiel, sachant que La Réunion et la Guadeloupe en couvrent déjà la moitié ». Cela rend donc impossible la solution de transformer toute la canne récoltée en sucre spéciaux. La seule issue pour la moitié de la production sucrière réunionnaise, c'est l'exclusion des sucres spéciaux des accords commerciaux signés par l'Union européenne. Il n'est pas sûr que de grands producteurs de sucre acceptent une telle condition, car

elle est contraire à leurs intérêts. Le marché européen est en effet un des plus solvables du monde.

## Limites du cadre actuel

L'étude de l'IEDOM confirme que cette marché vers la fin des quotas a été enclenchée depuis plus de 10 ans. Pendant toute cette période, le Parti communiste réunionnais n'eut de cesse d'alerter et de demander aux personnes concernées de s'organiser pour faire face à cette échéance. Il dut subir les mêmes quolibets que Paul Vergès il y a 20 ans, quand ce dernier avait expliqué pourquoi la lutte contre les effets du changement climatique devait être une priorité. Depuis, la réalité s'est imposée et Paul Vergès était finalement qualifié de visionnaire.

Pour la canne à sucre, la réalité s'impose également.

Avec les règles de l'Union européenne, comment croire qu'un secteur économique puisse être maintenu à bout de bras éternellement par des aides publiques. Le cadre actuel de La Réunion ne lui permet pas de déroger à cette suppression des quotas. Les mesures spécifiques qui ont été mises en œuvre depuis 2006 n'ont pas changé le problème de fond. Sauf à changer de cadre, le sucre réunionnais devra donc affronter la concurrence mondiale, y compris à La Réunion.

La canne, ce n'est pas que du sucre et d'autres valorisations sont possibles. C'est pourquoi le PCR plaide pour rechercher des pistes dans ce sens. Cette culture représente aussi plus de 20.000 hectares.

18.000 emplois sont en jeu comme l'a souligné Gélita Hoarau, mardi au Sénat. La fin de ce secteur à cause d'une crise touchant un seul de ses produits sera une catastrophe bien plus grave que toutes les autres crises déjà connues à La Réunion.

N'oublions pas que si des Réunionnais ont dû cultiver de la canne à sucre, c'est pour répondre aux besoins en sucre d'une métropole. La responsabilité de la France est engagée dans cette affaire.

C'est pourquoi il ne reste plus de temps à perdre pour obtenir les garanties nécessaires au maintien de la filière canne-sucre, le temps de pouvoir mettre en œuvre une solution qui préservera les intérêts de toutes les personnes concernées.

## Edito

# Une année d'hommage à Paul Vergès

**P**aul Vergès est décédé depuis 2 semaines. Sa disparition a soulevé une grande émotion dans l'île. Le peuple Réunionnais lui a rendu un hommage à la dimension des messages qu'il a laissés. Les obsèques ont montré le caractère universel de ces messages tirés d'une vie exceptionnelle. Cette première manifestation entraîne déjà d'autres initiatives pour faire connaissance avec son patrimoine politique.

Ainsi, le Sénat a annoncé qu'un hommage solennel lui sera rendu dans l'hémicycle du Palais de Luxembourg. Ce sera le 13 décembre. Quasiment un mois après l'annonce de son décès. On se souviendra, en particulier, du "standing ovation" qu'il a reçu unanimement de la part de ses collègues. Non point par respect pour son âge - Doyen du Parlement - mais par le contenu de son discours. Les messages étaient clairs et de portée universelle. Chacun d'entre nous peut se procurer dès maintenant son intervention et revisiter le contenu.

D'ici ce rendez-vous républicain, retenons le lundi 28 novembre. Une Conférence co-organisée et animée par les professeurs Salim Lamrani et Carpananin Marimoutou discutera de "Paul Vergès, une vie pour La Réunion. Echanges avec ses compagnons de route". Elle se tiendra à la Fac des Lettres et Sciences Humaines, à l'Amphithéâtre Genevoux, de 14h à 17h. L'entrée est libre.

Cette date du 28 novembre a une résonance particulière pour les camarades du Port qui célèbrent chaque année l'arrivée du contre-tor-

pilleur le Léopard, en 1942. L'île fut libérée, et des jeunes comme Paul et Jacques Vergès, Bruny Payet etc se sont embarqués dans les Forces Françaises Libres. Cette fois, la commémoration aura lieu, demain, le samedi 26. Le contexte particulier du récent décès de Paul Vergès pèsera beaucoup dans cette initiative.

Le 4 décembre, la Journée de sensibilisation sur les événements de Madagascar offrira l'occasion de rendre un hommage appuyé à Gisèle Rabesahala et Paul Vergès. Ainsi, trois semaines seulement après l'annonce de la disparition de Paul, le public regrettera son absence et son intervention prévue, mais se souviendra des messages qu'il aura laissés pour les générations à venir.

Dans cette liste, nous devons saluer l'excellente initiative de publier l'édition de Témoignages du 16 novembre et sa distribution au public et auprès des adhérents des sections.

Toutes ces initiatives prouvent que l'idée de rendre hommage durant un an à Paul Vergès est en voie de concrétisation.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

## Adoption par le Sénat de la proposition de loi sur l'action extérieure des collectivités territoriales et coopération des outre-mer

### Gélita Hoarau : « Une nouvelle porte s'ouvre pour le développement économique de La Réunion »

Le Sénat a voté hier à l'unanimité la proposition de loi du député martiniquais Serge Letchimy relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et coopération des outre-mer. Dans un communiqué, la sénatrice Gélita Hoarau indique que « ce texte va permettre à La Réunion de mieux s'insérer dans son environnement régional. En effet, dès la mise en application de ce projet de loi, La Réunion va pouvoir engager conclure des accords – notamment commerciaux - avec de nouveaux pays de la zone océan Indien, comme l'Afrique du Sud ou le Mozambique, la Chine, l'Inde ou l'Australie ». Elle précise que « lors de son intervention, la ministre Erika Bareigts, puis le rapporteur de la commission des lois, Mathieu Darnaud, et la sénatrice du groupe Ecologiste, Corinne Bouchoux ont rendu hommage au Sénateur Paul Vergès ». Voici le texte prononcé lors du débat par la sénatrice de La Réunion, avec des intertitres de Témoignages.

« Les « 4 vieilles colonies » que sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion doivent faire face à un double défi : d'une part, s'insérer dans l'ensemble français et européen et d'autre part, dans leur environnement régional.

Cette insertion – voulue tant par la France que l'Europe et bien sûr, par les outre-mer-, n'est pas facile. En effet, leur statut (région monodépartementale ou collectivité unique) n'est pas celui de leurs voisins géographiques, qui sont tous des États. C'est un premier écueil, il est de nature juridique. Le deuxième écueil, de nature économique, est l'écart de développement. Le troisième écueil est historique.

A cause de leur statut de colonie, La Réunion, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane échangeaient uniquement avec la France, puis avec l'Europe. Les économies ultramarines du 21<sup>e</sup> siècle en portent encore les traces : la France est le premier fournisseur et le premier client des outre-mer.

Ainsi, près des 2/3 du commerce de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane et plus de 50 % de celui de La Réunion et de Mayotte se font avec la France métropolitaine

et l'Union européenne !

#### « La croissance de l'Afrique peut profiter à La Réunion et à Mayotte »

Pourtant, les pays proches de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de La Réunion et de Mayotte sont « des pays émergents ».

En 2015, selon des sources diplomatiques, le taux de croissance du Mozambique était de 6,3 %, de 7,6 % pour l'Inde, de 6,8 % pour la Chine, de 1,33 % pour le Brésil, de 3,3 % pour le Surinam, de 1,9 % pour Antigua, et de 4 % pour Cuba.

Un nouvel équilibre mondial est donc en train de se dessiner, les ex « pays du tiers monde » sont en passe d'être le moteur de l'économie mondiale. Sans compter que tous ces pays émergents n'ont pas fini leur transition démographique, donc, leur population va encore augmenter dans les 30 ans à venir ; ce qui renforce encore leur dynamisme.

La croissance de l'Afrique peut profiter à La Réunion et à Mayotte ; celle de l'Amérique du Sud à la Guyane, celle des pays de la Caraïbe à la Guadeloupe et à la Martinique. C'est cette vision que défendait le Sénateur Vergès.

Face à ce bouleversement mondial, devons-nous rester figés sur les schémas économiques et commerciaux issus de la colonie ? N'est-il pas temps, notamment pour les outre-mer, de passer de la politique de coopération régionale à la diplomatie économique territoriale ? D'enclencher des opérations offensives et non se contenter d'actions défensives ? Je pense notamment aux questions sanitaires et – malheureusement – migratoires.

Pour nous, la réponse est oui, sans l'ombre d'une hésitation : il faut continuer ce qui a été lancé par la Loi d'orientation pour l'Outre-mer, la LOOM, en 2000, loi qui a offert aux outre-mer les capacités juridiques d'être activement présentes dans leur bassin géographique, et de figurer dans des regroupements déjà très actifs dans les trois océans.



La majorité des marchandises importées viennent d'Europe, l'ouverture de La Réunion sur sa région peut permettre de faire baisser le coût de la vie.

### Négocier et signer des accords de coopération

Si les structures existent, il n'en reste pas moins que la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion n'ont pas la capacité d'y être pleinement adhérentes.

Cette reconnaissance des outre-mer dans leur environnement passe notamment par la reconnaissance de ce qu'elles peuvent proposer. Et c'est l'objet du troisième chapitre de ce texte : donner la possibilité aux exécutifs d'outre-mer (Région comme Département, ou collectivité unique pour la Guyane et la Martinique) d'établir un programme cadre d'actions extérieures.

Celui-ci porte sur plusieurs thématiques, et cela créera la possibilité de négocier et de signer les accords de coopération dans ces domaines ; ceux-ci sont d'ailleurs mieux définis dans le chapitre premier de ce texte.

Mais encore faut-il que ce qui a été acquis ne soit pas remis en cause. Je pense notamment à La Réunion. En février 2016, s'y tenait le 31e conseil des ministres de la COI, structure qui regroupe Madagascar, Maurice, les Seychelles et les Comores, et la France, via La Réunion et Mayotte.

Et pour la première fois depuis

l'adhésion de la France / Réunion à la COI, les élus réunionnais ont été relégués au rôle d'observateurs, le rôle de chef de file ayant été occupé uniquement par le ministre Vallini. Alors que l'idée lancée par Laurent Fabius était, au contraire, celle d'une coopération et d'une diplomatie économique territoriale.

Une reculade on ne peut plus regrettable, qui aura eu pour conséquence de saper le travail mené par La Réunion pendant des années, de lui faire perdre un peu de crédibilité aux yeux de ses partenaires mauriciens, seychellois, malgaches ou comoriens.

### « Avancée réelle pour les outre-mer »

Toujours est-il que, dans ce texte, outre la création de programme d'actions extérieures, figure une autre avancée significative : une augmentation de la notion de zone de voisinage. Par exemple, La Réunion et Mayotte pouvaient jusque-là conclure des accords avec les pays de la COI mais elles ne le pouvaient pas avec l'Afrique du Sud, le Mozambique, la Tanzanie, la Chine, l'Inde, l'Australie. Le potentiel d'échanges avec ces pays est considérable.

Pour conclure, ce texte est une avancée réelle pour les outre-mer ; il va élargir le champ des possibilités d'exporter : savoir, savoir-faire, connaissances, dans les domaines de la santé, de l'énergie, de la lutte contre les changements climatiques, par exemple.

Les outre-mer, en négociant directement avec les pays de leur environnement géographique, couperont le cordon économique avec la « France hexagonale ». Par exemple, en matière d'accords commerciaux, La Réunion pourra acheter des produits alimentaires provenant de son environnement (à moins de 3 heures de vol), et non de Paris (à 12 h de vol). Cela va contribuer à faire baisser le coût de la vie. Tout en améliorant le bilan carbone.

### « Nouveau contrat économique »

Tout n'est pas pour autant résolu : les Accords de Partenariat Économique, les APE, signés entre l'Europe et ses anciennes colonies, ont été ratifiés sans qu'il y ait eu d'une part, une étude d'impact sur les économies d'outre-mer, et d'autre part, sans que les outre-mer n'aient été consultés. Quant à leur contenu, il reste – comme le TAFTA – soigneusement protégé.

Mais leurs conséquences sur les économies ultramarines seront catastrophiques. Aussi, nous demandons un moratoire ou la mise en place de clauses de sauvegarde automatiques avant l'application des APE dans les outre-mer. Comme nous demandons à ce que les outre-mer soient partie intégrante de la délégation française chargée de les négocier.

Aujourd'hui, certains pays d'Afrique ne souhaitent pas le ratifier, ils s'interrogent sur leur impact réel sur leurs économies. Ne serait-il pas temps de stopper cette machine infernale ?

Ce texte jette les bases d'un nouveau contrat économique entre la France et ses ex colonies, leur permettant ainsi de poursuivre leur démarche de décolonisation. Il entrouvre une porte pour le développement économique des outre-mer dans leur environnement proche.

C'est pour cela que nous le votons. »

## Commémoration de la Libération de La Réunion samedi au cimetière marin

# Hommage de la section PCR du Port à l'engagement de Paul Vergès

**La section communiste du Port invite la population à célébrer samedi l'anniversaire de l'intervention décisive du contre-torpilleur Le Léopard dans le cadre de la libération de La Réunion.**

« Dans le cadre de la libération de La Réunion du régime de Vichy le 28 novembre 1942 par l'intervention du contre-torpilleur Le Léopard, la cérémonie traditionnelle en hommage à Léon de Lépervanche et aux victimes des affrontements aura lieu ce samedi 26 novembre 2016 à par-

tir de 9 heures, au cimetière marin du Port.

Toutes les personnes attachées à la mémoire des combats pour la liberté des peuples, ainsi qu'au patrimoine historique de la ville du Port, sont cordialement conviées à participer à cette cérémonie, qui offrira l'occasion d'honorer l'engagement

de Paul Vergès, alors âgé de 17 ans, aux côtés des Forces françaises libres.

***La section communiste du Port »***

## Hommage du CRPV à Paul Vergès, « un parlementaire réunionnais défenseur du vélo »

**A**u panégyrique des actions réalisées au cours des nombreux mandats politiques de M. Paul Vergès, le Comité Réunionnais de Promotion du Vélo retiendra celles qui ont été à l'initiative d'aménagements favorables à la circulation à vélo dans notre île.

En qualité de maire du Port, il a soutenu la réalisation du premier véritable réseau de pistes cyclables à travers et autour de la capitale portuaire.

À un échelon plus vaste, au crépus-

cule de sa présidence du Conseil Régional, il a été le promoteur du concept d'une voie vélo régionale destinée à faciliter le déplacement à vélo autour de l'île et d'une ville à l'autre. Les premiers tronçons de ce parcours cyclable ont été réalisés à la fin de son mandat. L'actuelle majorité s'attache avec conviction, étape après étape, à concrétiser cet aménagement novateur.

Enfin, ce sénateur, afin de marquer symboliquement l'intérêt de l'utilisation du vélo dans notre île saturée

par la circulation automobile, avait été le seul élu réunionnais à avoir adhéré au Club des Parlementaires pour le Vélo.

***Philippe de Cotte, Président du Comité Réunionnais de Promotion du Vélo***

### In kozman pou la rout

« **La ou i rod la tête la mori-la !** »

Rod la tête la mori ? Sa in n'afèr sa ! Koméla sirtou pars la mori i vann dann barkète, mé avan té i vann la mori sèk, bingné dann gro sèl koupé an dé dann sans l'épèsèr, mé san la tèt. Avan ankor té vann la mori dann ti paké anmaré avék la kord, in bout dési, in bout desou é inn dé pti bout la zèl sansa myète dann milyé\*. Dann tou lé ka, rod la tèt la mori té misyon inposib, té rod in n'afèr téi ariv pa La Rényon. Donk lété rode lo bout, rod l'inposib. Rode l'inposib ? Amoins ké lété shèrch sak la pèrsonne ou l'aprè koz ansanm i vé pa dir avèk ou ? Pètète inn, pètète l'ot ! Alé ! mi lès azot kalkilé, é ni artrouv pli d'van sipétadyé

\*Sa té la par marmaye sa, la plipar d'tan, dann shomi pou artourn la kaz.

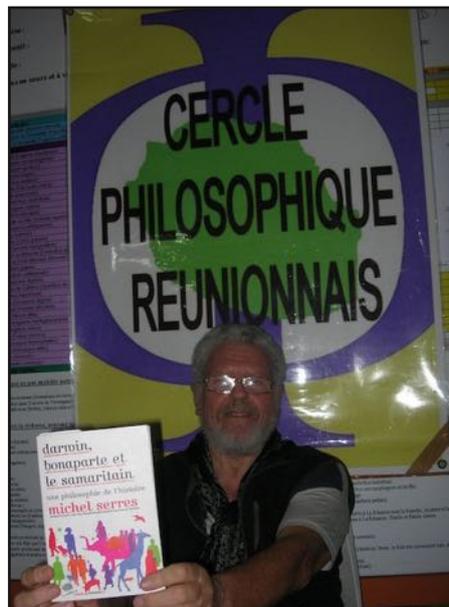
## Billet philosophique

# Kosa nou fé pou èt rèsponsab nout istoir ?

Deux semaines après le décès de Paul Vergès, nous pouvons — voire devons — continuer à réfléchir ensemble sur ce que nous allons faire pour être fidèles aux engagements de ce grand penseur réunionnais, à propos duquel Jean Viracaoundin, président du Cercle Philosophique Réunionnais, a déclaré que « La Réunion perd l'un de ses grands hommes, un de ceux dont la pensée aura été une lumière que notre histoire n'oubliera pas ». Or l'histoire est précisément le thème évoqué le 17 novembre dernier par le penseur réunionnais Guy Pignolet au restaurant « Les 5 Orangers » de Sainte-Anne pour célébrer la Journée Mondiale de la Philosophie autour du dernier livre du philosophe français Michel Serres : « Darwin, Bonaparte et le Samaritain - Une philosophie de l'histoire ».

Comme cela est dit dans la présentation de cet ouvrage, Michel Serres, professeur à Stanford University, membre de l'Académie française, auteur de nombreux essais philosophiques et d'histoire des sciences, « est l'un des rares philosophes contemporains à proposer une vision du monde qui associe les sciences et la culture ». Et il déclare notamment que les trois personnages cités dans le titre « scandent sous mes yeux trois âges de l'histoire. Le 1er, long, compte des milliards d'années. Réussissant à dater les événements dont elles s'occupent, les sciences contemporaines racontent le Grand Récit de l'univers, de la planète et des vivants, récit qui déploie nos conditions d'habitat et de nourriture, sans lesquels nous ne vivrions ni ne survivrions. Pendant des milliers d'années, le 2e, dur, répète cette guerre perpétuelle dont un chiffre bien documenté dit qu'elle occupa 90 % de notre temps et de nos habiletés. Quant au dernier, doux, il glorifie, depuis quelques décennies seulement, l'infirmière, le médecin, la biologiste dont les découvertes et les conduites redressèrent à la verticale la croissance de notre espérance de vie ; puis le négociateur, qui cherche la paix ; enfin l'informaticien qui fluidifie les relations humaines ».

« Histoire ou utopie ? Il n'y a pas de philosophie de l'histoire sans un projet réaliste et utopique. Réaliste : contre toute attente, les statistiques montrent que la majorité des humains pratiquent l'entraide plutôt que la concurrence. Utopique : puisque la paix devint notre souci, ainsi que la vie, tentons de les par-



Guy Pignolet lors de sa présentation du dernier livre du philosophe Michel Serres.

tager avec le plus grand nombre ; voilà un projet aussi réaliste et difficile qu'utopique, possible et enthousiasmant », conclut Michel Serres.

### La haine de la guerre

Comme le souligne la revue « Philo Magazine » dans un article paru le mois dernier, « l'histoire de Michel Serres est construite en trois âges répondant aux trois questions traditionnelles de la philosophie : D'où venons-nous ? Qui sommes-nous ? Où allons-nous ? À chacun de ces âges jouent en tension

les couples vie/mort, paix/guerre, énergie/entropie, doux/dur. Le 1er est dominé par Darwin, la théorie de l'évolution valant comme loi de l'histoire pour constituer « les conditions génériques du nôtre ». Le 2e âge est celui d'une histoire réduite à l'espèce humaine dans sa capacité à s'autodétruire, et dont les héros (de Gengis Khan à Hitler) sont essentiellement des « meurtriers de masse ». Cet âge est dominé par Bonaparte en personnage emblématique de la politique comme pouvoir de donner la mort. La haine de la guerre, puisée à son expérience (il est né en 1930), demeure centrale chez Michel Serres. Le 3e âge, enfin, commence après la bombe de Hiroshima. Nous sommes dans cette nouvelle ère. Le temps est venu pour le souci « doux » de la planète, donc de l'humanité. À cet âge, il faut d'autres héros, dont le Bon Samaritain de l'Évangile de Luc est la figure : le médecin qui soigne, le diplomate qui négocie, la Petite Poucette désormais célèbre qui réalise la démocratie du savoir. Et l'on se dit que toute l'œuvre de Michel Serres n'a au fond jamais cessé d'être préoccupée par la Vie, d'où elle vient, ce qu'elle est et où elle va ».

Voilà une œuvre qui nous fait penser à celle de Paul Vergès, qui n'a jamais cessé d'attirer notre attention sur la prise de conscience à cultiver de notre responsabilité sur la construction de l'avenir. D'où la question : kosa nou fé pou èt rèsponsab nout istoir ?

**Roger Orlu**

# Oté

## Alé parl l'émansipasyon ou apré ! Ou va oir si demoun i konfyans aou ankor !

*Zot va éskiz amoin si mi arparl ankor in kou l'épizod lo prézidan La Réjyon. Kèl l'épizod ? Zot i koné li la domann pou vote Fillon pou lo primèr, aprésa konm lo Fillon la di la kolonizasyon sé in partaz kiltir, li la désid vote pou Sarkozy, pou ardomann pou vote pou Fillon lo lindi avan kok té fine shanté é Sarkozy éliminé.*

*Konm di lo shanté Frans Gal, pétète sé in détaye pou zot, mé pou moin sa i vé dir bokou.*

*Pou kosa ? Pars mi trouv lo prézidan l'avé in bon réaksyon kan li la rofiz oir la kolonizasyon konm in partaz la kiltir. Pars plito k'in partaz sé in dominasyon, in l'aliénasyon avèk an plis lo bann krime kont l'imanité. Moin té pa loin bate la min pou li, kan li la di li manz pa do pin konmsa... sof ké moin té a d'mandé si l'éte pa in zé d'lou kouri diréksyon in viktoir posib.*

*Astèr ! Astèr ? Mi poz amoin késtyon.*

*Si mi tronp pa, Didier Robert lé pou l'émansipasyon lo pèp rényoné. Sé minm li ké la di so mo-la an promyé ! Sa in mo i vé dir késhoz sa ! Sa i vé dir, ou i koup lo kordon, ou i vien plizanplis otonome, boudikont ou i rash out libèrté out souvrènté. In minèr émansipé sé in moun i gingn son mazorité l'az sèzan ! In pèp émansipé sé in pèp i rash son souvrènté nasyonal ! Sé dir si sa sé in mo ké lé for. Sé dir sa sé in riptir pou nou !*

*Mé oila, konm in bonpé kolonizé, sanm pou moin, li kas, li briz, li koz gra, si lo zyé lo mète lé pa la, mé si lo zyé lo mète lé la, sansa si lo mète i ariv a konète... la pi parèye ditou. Li lé pi émansipé ditou !*

*Mi pé konprann li lé partazé-na in bonpé lé konmsa isi shé nou ! Mé aprésa, kontinyé konmsa épi étone aou si ou i parl l'émansipasyon é lo moun i konfyans pa ou.*

*Justin*